

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 221160 / 20220127
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 12/10/2022

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Seine-Saint-Denis**

Adresse : **1 à 11, avenue Ernest Renan
33 à 37 Avenue De La Mare Au Chanvre
2 à 8, avenue Moutiers
Rond Point des Bosquets**

Commune : **93190 LIVRY GARGAN**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Logement situé au RDC gauche, Lot numéro 67 et 134
Section cadastrale B, Parcelle(s) n° 2755**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. [REDACTED]**

Adresse : **37 Avenue de Chanvre 93190 LIVRY GARGAN**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : **SCP LANGLAIS.CHOPIN**

Adresse : **7 bis rue de Vincennes
93100 MONTREUIL**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **PAQUET Samuel**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Cabinet ALTIUS**

Adresse : **42, rue Marcelin Berthelot
93700 DRANCY**

Numéro SIRET : **31435796300029**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **MMA IARD**

Numéro de police et date de validité : **118 263 431 / 118 263 432 - 31 décembre 2022**

Certification de compétence **CPDI2019** délivrée par : **I.Cert, le 27/03/2018**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez-de-chaussée		
Séjour	Sol - Béton et Revêtement plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Béton et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Béton et Revêtement plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Béton et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Water-closet	Sol - Béton et Revêtement plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Béton et Revêtement plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Béton et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant intérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant extérieur Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sous-Sol	
Cave	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cloisonnement - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,

- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Extérieurs - Emplacement de stationnement (Non identifiée : Saisie d'huissier)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Extérieurs - Emplacement de stationnement	Toutes	Non identifiée : Saisie d'huissier

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Huissier de Justice

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le **12/10/2022**.

Fait à **DRANCY**, le **27/10/2022**

Par : PAQUET Samuel



Annexe – Autres documents

Attestation d'assurance et certificat de compétences joints à l'attestation sur l'honneur.